



Réduction des violences et suppression des règlements de compte par la relance du Programme national de constat et d'exécution des arrêts et jugements rendus par les cours et tribunaux, accompagné du renforcement des capacités de l'appareil judiciaire

A remplir par le Bureau d'Appui au Comité de Pilotage	
Réunion n°: 05/07	Date de la réunion: Le 29 mars 2007
Point n°: 2	Projet: BDI/C/2

Au : Comité de Pilotage conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix du Burundi	Date de soumission: le 29 mars 2007
De : Ministère de la Justice / Cour Suprême	Contact: Numéro de téléphone, courrier électronique : E-mail: ancillantak@yahoo.fr 22213544
Via : Equipe d'experts du Comité de Pilotage <input checked="" type="checkbox"/> Approbation <input type="checkbox"/> Remarques	Contact: +257223423 E/ mail :nahaado@yahoo.fr
Si approuvée, la présentation proposée aboutira à: <input type="checkbox"/> la poursuite du Projet existant <input checked="" type="checkbox"/> Un nouveau Projet <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)	La présentation proposée est le produit: <input checked="" type="checkbox"/> d'un travail conjoint des Autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du Fonds de Consolidation de la Paix pour le Burundi <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)
Intitulé du Projet : Réduction des violences et suppression des règlements de compte par la relance du Programme national de constat et d'exécution des arrêts et jugements rendus par les cours et tribunaux accompagné du renforcement des capacités de l'appareil judiciaire.	
Montant des fonds du FCP demandé pour le Projet proposé: 1 000 000 \$	
Montant des charges indirectes demandé: (7%)	

Formulaire de Présentation du Projet

1. Historique

Avant le déclenchement de la crise de 1993, le Ministère de la Justice organisait chaque année pendant un mois des campagnes de descentes sur les lieux pour effectuer, soit l'exécution des décisions rendues, soit les constats des affaires en instance. Ces campagnes ont produit des résultats satisfaisants mais elles n'ont pas pu être poursuivies pour cause d'insécurité et par manque de moyens de déplacement pour les juges.

Actuellement, les rapports des juridictions font état de beaucoup d'affaires non exécutées, tandis que d'autres attendent le constat pour être jugées.

Malgré la sortie du pays du conflit, si les décisions judiciaires rendues ne sont pas exécutées ou les affaires en instance ne sont pas clôturées à temps, il y a risque que la population continue à se faire justice, y compris par des assassinats.

Afin d'éviter tout risque de retour dans un conflit armé, l'Etat de Droit doit être renforcé. C'est ainsi que la résolution 1719 du Conseil de Sécurité du 25 octobre 2006, a placé parmi ses priorités la consolidation de l'Etat de droit, en particulier en renforçant les systèmes judiciaires et pénitentiaires, y compris en ce qui concerne l'indépendance et les capacités du système judiciaire.

Le gouvernement s'est ainsi engagé à travers la politique sectorielle du Ministère de la Justice 2006-2010, à élaborer des programmes en vue de réduire le nombre de décisions inexécutées, d'assurer la célérité des procédures en cours et de former le personnel judiciaire.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet 'Réduction des violences et suppression des règlements de compte par la relance du Programme national de constat et d'exécution des arrêts et jugements rendus par les cours et tribunaux, accompagné du renforcement des capacités de l'appareil judiciaire'.

2. Raison d'être du Projet

Le projet consiste à renforcer les capacités de l'appareil judiciaire afin que les citoyens rentrent dans leurs droits, d'éviter qu'ils se fassent justice et de contribuer ainsi au retour de la confiance de la population burundaise en l'administration de la justice. Son exécution permettra aux juridictions de se remettre sur le rythme normal de constat des dossiers et d'exécution des décisions judiciaires.

Le projet contiendra une composante de renforcement des capacités par l'échange d'expériences en atelier de formation, afin de s'assurer que ces décisions à exécuter soient bien identifiées et mis en priorité suivant leur impact sur la paix au niveau local. Le personnel judiciaire bénéficiera aussi d'une formation spécialisée en matière d'exécution des décisions judiciaires. Chaque juridiction sera également renforcée par des moyens matériels par la dotation d'un véhicule ; quelques juridictions, dont le retard est le plus important, bénéficieront en plus de véhicules loués. Compte tenu des situations nées avec le conflit de 1993, l'administration à la base et la police seront associées par des rencontres d'échanges en vue de la réussite du projet.

Le travail consistera enfin en des actes de constats et exécutions sur les lieux. Des rapports seront produits et analysés afin de mesurer l'impact du projet sur le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire et sur la consolidation de la paix.

3. Evaluation technique des propositions par l'Equipe d'experts au Comité de Pilotage

Fournir une synthèse concise de l'évaluation de la proposition faite sur base des critères suivants:

<i>Critères absolus pour l'acceptation du projet</i>		
(1)	Le Projet se réfère directement au Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix au Burundi.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> *
(2)	Le Projet répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(3)	Le Projet implique des acteurs et/ou institutions qui ont rôle réel ou un rôle potentiel dans la consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(4)	Le Projet ne fait pas double emploi avec des activités menées par d'autres acteurs	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(5)	Les résultats attendus et l'impact du projet s'inscrivent dans une dynamique de durabilité	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(6)	Les risques liés à l'exécution du projet sont d'un niveau acceptable.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(7)	Les liens entre les résultats et le budget sont consistants.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>

<i>Critères additionnels pour l'examen du projet</i>		
(8)	Le Projet cible ou implique des bénéficiaires sur qui la consolidation de la paix a un impact	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(9)	Le projet s'inspire des expériences existantes au Burundi ou dans la sous région.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(10)	Le Projet vise à construire ou renforcer des capacités et/ou initiatives locales/nationales de consolidation de la paix.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(11)	Les structures gouvernementales et/ou autres entités de mise en œuvre ont la capacité d'exécuter le Projet et de produire les résultats attendus dans les délais.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(12)	Les bénéficiaires ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du Projet.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(13)	Le Projet prévoit la participation des bénéficiaires dans sa mise en œuvre et dans son évaluation	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(14)	Le Projet peut être exécuté dans les 12 mois et atteindre les résultats attendus	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(15)	Le projet prend en compte les préoccupations transversales tels que le Genre, le VIH/SIDA, l'Environnement.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>

* 1. Peu, 2. Partiellement, 3. Complètement

Capacité de mise en œuvre du Projet

	2007	2008
Engagements estimés (\$)	1 000 000	
Décaissements estimés (\$)	800 000	200 000

Projet approuvé par le Ministère responsable

Le 23/03/2007

4. Examen administratif par l'équipe d'experts au Comité de Pilotage

Vérifier le contenu du format de proposition de Projet

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Page de garde (première page) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Cadre logique de travail | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Justification du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Arrangements de gestion du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Analyse des risques et hypothèses | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Budget | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
|
 | |
| <input type="checkbox"/> Rapport(s) Final et/ou Périodiques (pour financement additionnel uniquement) | Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Frais de Gestion | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |

Faire une évaluation/commentaire concis(e) basée sur:

- La possibilité réelle d'une mise en œuvre sur un an*

Oui, tout en insistant sur le besoin de renforcer les capacités des membres de la Commission aussitôt que possible.

- Frais de soutien indirect des agences*

Préciser

- Examen général de la présentation du Projet*


Recommandations

Approbation

6. Décision du Comité de Pilotage du FCP pour le Burundi

- Approuvé pour un budget total de \$ 1 000 000
- Approuvé avec modifications/conditions
- Renvoyé avec la remarque de le rendre conforme aux termes de référence
- Reporté
- Rejeté

Motif/Remarques

S.E.Monsieur le Représentant Exécutif du Secrétaire Général Youssef Mahmoud	S.E.Monsieur l'Ambassadeur Antoine Baza 

7. Action prise par le Coordonnateur Exécutif du Bureau du Fonds fiduciaire pour la Consolidation de la Paix à New York (MDTF)

- Projet en conformité avec les dispositions des mémorandums d'entente entre les Nations Unies - PNUD, PNUD - agences participantes des Nations Unies ; et en conformité avec la lettre d'entente avec les donateurs (le cas échéant)

Coordonnateur exécutif du Bureau MDTF, NEW YORK

.....
Signature

.....
Date



FONDS FIDUCIAIRE DES NATIONS UNIES POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI

Entité(s) des Nations Unies participante(s) : BINUB, section intégrée droits de l'homme et justice / PNUD	Ministère ou autre Entité Nationale Ministère de la Justice/Cour Suprême
Directeur du Projet : Présidente de la Cour Suprême Du Burundi Nom : Mme Marie Ancilla NTAKABURIMVO Adresse : BP 1460 Bujumbura Téléphone : 213544 E-mail : ancillantak@yahoo.fr	Président du groupe d'experts Nom : S.E. Monsieur l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO Adresse : Directeur du Département Chargé des Organisations Internationales au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale – Bureau No 28 Téléphone : 751 951 ou 22 34 23 E-mail : nahaado@yahoo.fr
Titre du Projet : Réduction des violences et suppression des règlements de compte par la relance du Programme national de constat et d'exécution des arrêts et jugements rendus par les cours et tribunaux, accompagné du renforcement des capacités de l'appareil judiciaire.	Lieu du Projet : Les 17 Provinces du Pays.
Description sommaire du Projet : Actuellement la plupart des arrêts et jugements n'ont pas pu être exécutés depuis 1993, tandis que d'autres affaires attendent le constat sur le terrain pour être jugées. Selon une enquête du Ministère de la Justice, à la fin du mois de septembre 2006, le nombre de dossiers qui attendaient des descentes sur les lieux s'élevait à 7107 dossiers, dont 4020 liés à l'exécution définitive, tandis que 3087 nécessitent l'instruction sur les lieux pour être jugées. Afin de pallier à cette situation d'impunité et à un recours de la population à des moyens extra judiciaires, ce projet se concrétisera par les constats sur le terrain de causes litigieuses et par l'exécution des jugements des ressorts de la Cour Suprême, des trois Cours d'Appel et des dix sept Tribunaux de Grande Instance.	Coût total du Projet : 1.500.000\$ Fonds de consolidation de la Paix : 1.000.000\$ Contribution du Gouvernement : 500.000\$ Total : <u>1.500.000\$</u>
	Durée du Projet : 12 mois

But du Projet :	
Le but du projet est d'aider les citoyens à rentrer dans leurs droits, d'éviter qu'ils se fassent justice, de renforcer le travail de l'appareil judiciaire et de contribuer ainsi au retour de la confiance en la justice et à la consolidation de la paix.	
Résultats Principaux Immédiats :	
<ul style="list-style-type: none"> - Les Cours et Tribunaux seront mieux outillés - Les bénéficiaires des décisions judiciaires seront remis dans leurs droits - Le retard dans le constat des affaires en instance sera résorbé 	
Le programme consiste à remettre les juridictions sur le rythme normal de constat des dossiers et d'exécution des décisions judiciaires.	
Les activités clés	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités humaines et matérielles des Cours et Tribunaux afin de garantir l'instruction et/ou l'exécution rapide des décisions judiciaires 2. Descentes sur les lieux visant à remettre les bénéficiaires des décisions judiciaires dans leurs droits 3. Descentes sur les lieux visant à résorber le retard dans les constats des affaires en cours 	
Date de révision par le groupe d'experts : 23 Mars 2007	
Date d'Approbation par le Comité de Pilotage Conjoint : 29 Mars 2007	

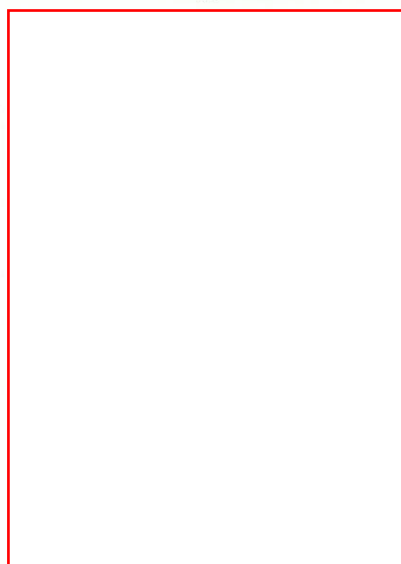
Au nom de:

Signature

Date

Nom/Titre

Ministère de la Justice



04/04/2007

Jean MAKENGA
Directeur Général

PNUD

04/04/2007

ANTONIUS BROEK
DIRECTEUR PAYS